



SANTÉ EN DANGER

COMPTE-RENDU

AUDITIONS

MARDI 8 MARS

**LE VRAI
SÉCUR
DE LA SANTÉ**

Le 9.03.2022

Toutes les informations
sur
<https://levraisegurdelasan>



SANTÉ EN DANGER

« Volonté de **MEDICALISER** les psychologues »

« **REVALORISER** les psychologues de la fonction publique hospitalière et territoriale »

« **EXTERNALISER** vers les psychologues libéraux les problématiques du Service Public »

« Dispositif Mon Psy mensonger » « Conditions d'accès au Dispositif Mon Psy trop restreintes et sans accès libre au psychologue » « Dispositif **ANTI DEONTOLOGIQUE** et **ANTIETHIQUE** »

« Manifeste Psy Arme de Destruction massive des psychologues »

« **UBERISATION** des Psychologues et des Soins psychiques » « Chaîne de soins psychiques **STANDARDISEES** »

« **RENDRE LA RESPONSABILITE** de leurs actes aux praticiens »

L'audition du Vrai Ségur de la Santé de ce mardi 8 Mars à 19h s'est déroulée en audition Zoom Public, animée par le Dr Arnaud CHICHE porte parole du Collectif Santé en danger et modérée par Me Christel BALDET.

Les intervenants étaient **Me Camille MOHORIC-FAEDI** psychologue clinicienne et psychothérapeute, cofondatrice du collectif Manifeste Psy ainsi que de la Convergence des Psychologues en lutte et **M Roland GORI** psychologue clinicien, professeur émérite de Psychologie et de Psychopathologie Clinique à l'Université d'Aix Marseille, également impliqué dans l'élaboration de la Convergence des Psychologues en Lutte.

Me Camille MOHORIC-FAEDI a rappelé que le Collectif Manifeste Psy rassemble 7500 psychologues de toute la France (79000 psychologues au total en France) et le collectif de la Convergence des Psychologues en Lutte réuni en congrès en janvier 2022 rassemble les représentations de près de 20000 psychologues.

Une collaboration naturelle existe déjà entre psychologues et médecins généralistes et psychiatres, « sans lien de subordination ». Camille MOHORIC-FAEDI rappelle que les psychologues doivent « **rester libres de leur cadre d'intervention** ». Or il existe une volonté de « **MEDICALISER les psychologues** » alors que leurs interventions en psychothérapie auprès des patients ne relèvent pas d'un « acte médical » avec des approches multiples des pratiques.

Les problématiques des psychologues rejoignent celles des autres professions du Soin avec en particulier la nécessité de **REVALORISER LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE et TERRITORIALE**, notamment sur le plan des rémunérations.

Il existe pour celle ci une volonté d' « **EXTERNALISER vers les psychologues libéraux** » les problématiques du service public qui ne répond plus aux besoins en soins psychiques de la population, notamment des plus précaires, avec des délais d'attente en soin excessifs.

Le **Dispositif gouvernemental « Mon Psy »** est un « **DISPOSITIF MENSONGER** » puisque les **CONDITIONS D'ACCES** y sont très **LIMITEES** : en pratique seule 0,5% de la population pourrait y avoir accès. Les patients les plus en demande et en besoin de soins psychiques avec des problématiques d'addiction, de burn out, de troubles anxio-dépressifs sévères en sont exclus et doivent donc avoir recours au service public avec de longs délais d'attente ou au secteur libéral plus onéreux.

Ce dispositif est de plus CONTRAIRE à la DEONTOLOGIE des psychologues. Ainsi L'ACCES LIBRE et DIRECT à un psychologue n'est plus garanti par ce dispositif puisqu'il faut **d'abord consulter un médecin généraliste** qui doit remplir des échelles de cotation pour juger de l'adressage vers ce dispositif. Or celui-ci ne peut pas toujours évaluer de façon complète les problématiques psychologiques du patient. De plus le dispositif de soins est prescrit « de bout en bout » et à l'avance avec sept séances, renouvelable après un an seulement, et ne répond pas à des situations de souffrance psychique complexes.

Ce dispositif risque donc de conduire à une **UBERISATION** des pratiques en soins psychiques.

Les **PROPOSITIONS** de **Camille MOHORIC-FAEDI** seraient de :

- **RECONSTRUIRE LE SERVICE PUBLIC** en **REVALORISANT TOUS** les salaires des psychologues qui débutent à 1500 euros/mois en secteur public et sont échelon 1 dans la fonction hospitalière, embauches massives
- **AMELIORER** leurs conditions de travail : BIENTRAITANCE, PLURALITE, AUTONOMIE, CADRE DE TRAVAIL
- **CONSTRUIRE UNE NOUVELLE CONVENTION DE REMBOURSEMENT des Soins Psychiques** : ABROGATION du Dispositif « Mon Psy »
- **COMMUNIQUER avec le Grand Public, les autres professionnels de Santé, les médias** sur « Qu'est ce que le Soin Psychique ? », « Qu'est ce que la Santé Mentale » et **DECLOISONNER LA PSYCHIATRIE**
- Créer des **MAISONS DE PSYCHOTHERAPIE** publiques en ville avec professionnels du Soin Psychique psychologues psychothérapeutes et psychiatres avec orientations multiples

Roland GORI rappelle la progressive **DECOMPOSITION des métiers du Soin** avec notamment une perte du sens et du service rendu au patient, une bureaucratisation excessive et de trop nombreux transferts de compétences imposés sans formation adéquate proposée. Il dénonce ainsi une « **CASSE** » du **métier de psychologue**, la mise en place de dispositifs comme « Mon Psy » constituant une « **arme de destruction massive** » du métier de psychologue.

Il rappelle que le mouvement de « La Convergence des Psychologues en Lutte » n'est **PAS UNE DEFENSE CORPORATISTE** mais a pour but de rendre aux psychologues la **RESPONSABILITE DE L'ORGANISATION DE LEURS ACTES**.

Le dispositif « Mon Psy » mis en place constitue une **VIOLENCE TECHNOCRATIQUE**, est **ANTI DEONTOLOGIQUE** et **ANTI ETHIQUE** par rapport à l'accès aux soins psychiques. En effet il risque de placer les patients les plus précaires dans des **CHAINES DE SOINS PSYCHIQUES STANDARDISEES**.

De plus on a étendu le champ d'intervention des psychologues notamment dans des services de soins somatiques mais on n'a pas revalorisé leur statut et leur rémunération. Il s'agit de **RENDRE LA RESPONSABILITE DE LEURS ACTES** aux praticiens au lieu de les contraindre par des normes quantitatives et comptables.

De plus les médecins généralistes qui adressent les patients dans le cadre de ce dispositif risquent d'être dépassés par de lourdes contraintes administratives.

Les **PROPOSITIONS** de **Roland GORI** seraient ainsi de :

- **CREER DES POSTES DE PSYCHOLOGUES** dans les établissements de Santé et dans le secteur médico social devant des besoins en soins psychologiques MAJEURS y compris dans les secteurs de médecine dite somatique
- **ORGANISER LE SECTEUR LIBERAL** par les professionnels de terrain eux mêmes
- **REPENSER LA FORMATION INITIALE DES PSYCHOLOGUES CLINICIENS** en respectant le **PLURALISME des méthodes**.